



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LES MODIFICATIONS  
DE CIRCULATION TEMPORAIRE  
AU DROIT DES TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT A L'ENTRÉE DE ROYAN  
AVENUE DU QUATRIEME ZOUAVE (RD N°750)  
RUE ANTOINE-LAURENT DE LAVOISIER  
RUE BRANLY  
RUE JEAN BESSON**

GB/BM  
APM 23/1236

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,*

*Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,*

*Vu la demande présentée par Monsieur Guillaume BRUNET (agissant en qualité de responsable Pôle V.R.D à la Ville de Royan), en date du 1<sup>er</sup> juin 2023,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,*

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 : L'arrêté municipal APM 23/1194 en date du 26 mai 2023 est abrogé.**

**ARTICLE 2 : L'ouverture « temporaire » du giratoire «Leclerc » sur la RD N°750, dans le sens commune de Médis vers commune de Royan, depuis le 12 mai 2023 jusqu'à sa mise en service complète et définitive prévue le vendredi 30 juin 2023.**

**ARTICLE 3 : Des travaux de raccordement de la rue Branly sur le giratoire « Leclerc » sont en cours jusqu'au 9 juin 2023 : date prévue de raccordement, de sa ré-ouverture et accès sur le giratoire.**

**ARTICLE 4 : Des travaux de raccordement de la RD N°750 (avenue du Quatrième Zouave) sur le giratoire « Leclerc » sont en cours jusqu'au vendredi 16 juin 2023, date de sa mise en service et de son raccordement définitif.**

**- Dans le même temps et à compter du 16 juin 2023, la RD N°750 (avenue du Quatrième Zouave) ne basculera plus vers la rue Antoine-Laurent de Lavoisier en voirie provisoire.**

**ARTICLE 5 : Des travaux de raccordement de la rue Jean Besson sur l'avenue Louis Bouchet, engendreront sa fermeture entre la rue Gilles Personne de Roberval et l'avenue Louis Bouchet, et sa mise en double-sens, à vitesse réduite, pour faciliter la sortie des usagers de la station de lavage « La Grenouille » à compter du lundi 12 juin 2023, et ce, jusqu'à la mise en service complète de la rue Jean Besson, prévue le vendredi 23 juin 2023.**

**ARTICLE 6 : Afin d'informer les usagers de la route des travaux réalisés, le demandeur devra poser des panneaux d'information adaptés, selon le modèle « Ville de Royan », de part et d'autre du chantier.**

**MISE EN LIGNE LE 05-06-2023**

*ARTICLE 7 : Les pré-signalisations, les signalisations, les déviations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.*

*ARTICLE 8 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 2 juin 2023*

*Pour le Maire,  
et par délégation  
Le Cinquième Adjoint,*



*Philippe CUSSAC*

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 juin 2023